

COMITÉ SYNDICAL DU 5 FEVRIER 2020

BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget est géré TTC. Il est voté par chapitre au niveau des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les propositions qui sont faites tiennent compte du résultat 2019. Il n'y a pas de restes à réaliser 2019 à inscrire en 2020.

Le budget est équilibré à 137 538,09 € pour la section de fonctionnement et est en suréquilibre pour la section d'investissement avec 13 000 € de dépenses et 206 462,15 € de recettes. Ce suréquilibre de 193 462,15 € est dû aux résultats antérieurs et à l'amortissement des études qui ont été faites les années précédentes.

1. Section de fonctionnement**1.1 Les dépenses de fonctionnement**

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020
011 - Charges à caractère général	109 432,99	79 238,09
65 - Autres charges de gestion courantes	10 500,00	7 000,00
Total opérations réelles	119 932,99	86 238,09
042 - Opérations d'ordre (amortissements)	52 000,00	51 300,00
TOTAL	171 932,99	137 538,09

Les charges à caractère général s'élèvent à 79 238,09 €. Elles se décomposent de la manière suivante :

- des remboursements de frais de personnel et annexes à Roannais Agglomération (41 300 €),
- des cotisations à Epures, Fédération nationale des SCOT (6 700 €),
- des frais divers (assurances, frais de maintenance du site internet) et dépenses non affectées (provision) pour 31 238,09 €.

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 7 000 €. Il s'agit :

- de frais de déplacement des élus (1 000 €),
- de la subvention à Epures pour le programme partenarial (montant prévisionnel de 6 000 €).

Les autres montants concernent les amortissements (51 300 €).

1.2 Les recettes de fonctionnement

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020
002 - Reprise du résultat de l'année antérieure	53 332,99	18 838,09
74 - Dotations, subventions et participations	105 600,00	105 700,00
Total opérations réelles	158 932,99	124 538,09
042 - Opérations d'ordre (amort. des subventions)	13 000,00	13 000,00
TOTAL	171 932,99	137 538,09

Les recettes sont constituées :

- par la reprise du résultat excédentaire de fonctionnement 2019 (18 838,09 €),
- de la participation des EPCI membres (105 700 €). Cette participation est fixée à 1 € par habitant depuis 2017 (contre 1,7 €/habitant depuis 2015),
- des amortissements de subventions (13 000 €).

2 Section d'investissement

2.1 Les dépenses d'investissement

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Total opérations réelles	0,00	0,00
040 - Opérations d'ordre (amort. des subventions)	13 000,00	13 000,00
TOTAL	13 000,00	13 000,00

2.2 Les recettes d'investissement

CHAPITRE	BP 2019	BP 2020
001 - Excédent d'investissement reporté	116 750,19	155 162,15
Total opérations réelles	116 750,19	155 162,15
040 - Opérations d'ordre (amortissements)	52 000,00	51 300,00
TOTAL	168 750,19	206 462,15

Les recettes d'investissement sont composées :

- de la reprise de l'excédent d'investissement 2019 (155 162,15 €),
- des amortissements (51 300 €).

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération d'affectation des résultats 2019 au budget 2020,

Vu le rapport présenté ci-dessus,

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 par chapitre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2020
011 - Charges à caractère général	79 238,09
65 - Autres charges de gestion courantes	7 000,00
Total opérations réelles	86 238,09
042 - Opérations d'ordre (amortissements)	51 300,00
TOTAL	137 538,09

RECETTES	BP 2019
002 - Reprise du résultat de l'année antérieure	18 838,09
74 - Dotations, subventions et participations	105 700,00
Total opérations réelles	124 538,09
042 - Opérations d'ordre (amort. des subventions)	13 000,00
TOTAL	137 538,09

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	BP 2020
20 - Immobilisations incorporelles	0,00
Total opérations réelles	0,00
040 - Opérations d'ordre (amort. des subventions)	13 000,00
TOTAL	13 000,00

RECETTES	BP 2020
001 - Excédent d'investissement reporté	155 162,15
Total opérations réelles	155 162,15
040 - Opérations d'ordre (amortissements)	51 300,00
TOTAL	206 462,15

Il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- adopter le budget primitif pour l'exercice 2020.